

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AMR 51/049/2010

ÉFAI

3 juin 2010

### **Amnesty International préconise de restreindre l'utilisation des Tasers par la police américaine des frontières à la suite de la mort d'un migrant mexicain**

Amnesty International demande une révision de la politique de la police des frontières des États-Unis concernant le recours aux armes incapacitantes envoyant des décharges électriques, après la mort du Mexicain Anastasio Hernandez le 31 mai 2010.

D'après des sources policières, Anastasio Hernandez a été arrêté le 28 mai après avoir une nouvelle fois franchi illégalement la frontière mexicaine pour entrer sur le territoire américain. Il semble qu'il avait été renvoyé deux mois plus tôt. Des policiers des douanes et des frontières l'auraient frappé à l'aide d'une matraque et lui auraient envoyé des décharges électriques à l'aide d'un Taser lorsqu'il est devenu « combatif », alors qu'ils tentaient de l'expulser vers le Mexique au poste-frontière de San Ysidro en Californie. Il aurait cessé de respirer peu après avoir reçu des décharges de Taser et a été déclaré en état de mort cérébrale à l'hôpital environ 21 heures plus tard. Il a été débranché de son assistance respiratoire lundi 31 mai.

Le médecin légiste de San Diego a annoncé le 2 juin qu'il était mort d'une crise cardiaque, et présentait comme facteurs aggravants des signes d'hypertension et d'abus de méthamphétamine. Il a qualifié d'homicide les circonstances de sa mort. Le taux de méthamphétamine dans son corps n'a pas été révélé.

Amnesty International ne dispose pas de tous les éléments concernant sa mort, qui fait l'objet d'une enquête par les autorités américaines. Elle est toutefois préoccupée par les allégations selon lesquelles les policiers ont recouru à une force disproportionnée.

Amnesty International nourrit de vives préoccupations quant aux conditions de sécurité des armes envoyant des décharges électriques telles que les pistolets Taser et les considère comme potentiellement meurtrières et susceptibles de donner lieu à des abus. Elle demande que l'usage de ces armes soit strictement réglementé et réservé aux situations dans lesquelles elles sont nécessaires pour protéger des vies et éviter l'utilisation d'armes à feu.

Depuis 2001, plus de 400 personnes sont mortes aux États-Unis après avoir reçu des décharges de Taser envoyées par des policiers. Bien que les *coroners* (officiers de justice chargés de faire une enquête en cas de mort violente, subite ou suspecte) aient conclu dans la plupart des cas que la mort était due à d'autres facteurs que l'utilisation d'un Taser, cette arme a été citée comme étant la cause ou comme ayant contribué à la mort dans plus de 50 cas. La plupart du temps, à l'instar d'Anastasio Hernandez, la victime a cessé de respirer peu après avoir été touchée. Dans d'autres cas, la cause de la mort n'a pas été établie avec certitude.

Même si certaines études ont conclu que les Tasers et autres armes analogues ne présentaient en règle générale que peu de risques pour un adulte en bonne santé, on craint que certaines personnes ne soient particulièrement vulnérables à des réactions néfastes consécutives aux décharges, notamment les personnes de faible constitution ou souffrant de troubles cardiaques chroniques. En outre, certains professionnels de santé redoutent que les décharges électriques ne contribuent aux problèmes cardiaques ou respiratoires chez des personnes déjà affaiblies par la lutte avec les policiers, le stress ou la toxicomanie.

Amnesty International demande qu'une enquête exhaustive et impartiale établisse les faits dans cette affaire et que ses conclusions, y compris les résultats de l'autopsie, soient rendues publiques dès que possible. L'organisation appelle également l'Agence des douanes et de la protection de la frontière des États-Unis à suspendre l'utilisation des pistolets Taser ou à la limiter aux situations dans lesquelles un agent de la force publique est confronté à une menace immédiate de mort ou de blessure grave qui ne peut être résolue par des moyens moindres.

FIN

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni, au +44 20 7413 5566, ou vous rendre sur le site <http://www.amnesty.org>.